

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent les relations contractuelles entre l'entreprise **La Boîte à Écrire** et ses clients. Elles peuvent être révisées à tout moment et sans préavis.

Article 1 – Devis

Toute demande de prestation entraîne l'établissement d'un devis gratuit et sans engagement dans un délai de 48 heures maximum.

Les demandes de devis peuvent se faire par téléphone, par courrier, par email ou par formulaire de contact.

Chaque devis est valable 2 mois et mentionne la description de la prestation, les tarifs, les conditions de règlement, les délais de livraison ainsi que toute condition particulière définie au préalable avec le client.

Article 2 - Prix

Les tarifs des prestations et services effectués par **La Boîte à Écrire** sont exprimés en Euros. La TVA est non applicable en vertu de l'article 293B du Code Général des Impôts. Les prix facturés sont ceux en vigueur au jour de l'enregistrement de la commande.

Article 3 – Commande

La signature du devis par le client accompagnée de la mention « Bon pour accord » fait office de bon de commande et vaut acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente. La commande ne sera validée de façon définitive qu'une fois le devis signé et le paiement effectué dans son intégralité. En cas de litige, le devis signé, les Conditions Générales de Vente et la copie des travaux exécutés constitueront la preuve de l'accord entre les deux parties.

Article 4 – Règlement

Aucune prestation n'est entreprise sans la réception préalable du devis signé et du paiement d'un acompte de 30 à 50% de la commande. Le solde des travaux est réglé à la réception de la prestation et de la facture. Le client peut régler la commande par le moyen de son choix : espèces, chèque ou virement bancaire.

Des pénalités de 10% par jour de retard sont exigibles sans qu'une mise en demeure soit nécessaire. Elles courent de plein droit dès le jour suivant la réception de la facture (article L441-6 du Code du Commerce modifié par la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012).

Par ailleurs, des frais de recouvrement d'un montant de 40 euros pourront être demandés en cas de non-paiement des factures dans les délais impartis selon l'article D. 441-6 du Code du Commerce.

Article 5 : Délai de rétractation

Conformément à la loi qui régit les prestations de vente à distance, le client dispose de sept jours à compter de l'envoi du devis signé pour se rétracter. Le client n'a pas à justifier sa

décision mais il est tenu d'avertir l'entreprise **La Boîte à Écrire** par courrier recommandé avec accusé de réception.

Les acomptes versés lui seront restitués au plus tard dans les sept jours suivant la date de rétractation.

Toutefois, les travaux déjà effectués et/ou facturés devront être réglés au prestataire **La Boîte à Écrire** et ne donneront lieu à aucun remboursement.

Article 5 – Délai d'exécution et livraison des prestations

Les prestations sont effectuées dans les délais convenus entre les parties mentionnés dans le devis. Néanmoins, en cas de force majeure, l'entreprise **La Boîte à Écrire** se réserve le droit de reporter les délais après en avoir informé le client.

Les prestations sont remises sur le support et par le mode de livraison choisis par le client au moment de l'établissement du devis. Dans le cas d'un envoi par la poste, une participation aux frais de port pourra être demandée.

Une facture est automatiquement remise au client en même temps que les travaux effectués par **La Boîte à Écrire**.

Article 6 – Modification des travaux

A la réception des travaux effectués, le client dispose d'un délai de 72 heures pour faire valoir toute réclamation. Passé ce délai, les prestations livrées seront considérées comme répondant aux attentes du client.

Si, au cours de l'exécution de la prestation, le client souhaite modifier ou ajouter de nouveaux travaux, un nouveau devis pourra être établi en fonction de la nature des prestations supplémentaires demandées.

L'entreprise **La Boîte à Écrire** décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou de modification ultérieure des travaux à la seule l'initiative du client. **La Boîte à Écrire** se réserve le droit de conserver un exemplaire des travaux effectués à titre d'archive.

Article 7 – Responsabilité du client

Le client engage sa responsabilité concernant la véracité des données et des informations transmises pour la réalisation des travaux.

La transmission par le client de documents incomplets, défectueux ou non conformes pourra donner lieu à un report du délai d'exécution des prestations, voire à une majoration du devis ou une annulation de la commande.

Article 11 – Responsabilité du prestataire

L'entreprise **La Boîte à Écrire**, en tant que prestataire et conseil en communication écrite, écrivain public est tenue à une obligation de moyens et non de résultats. Elle s'engage à mettre en œuvre toutes les ressources à sa disposition et à procéder aux recherches nécessaires à la réalisation de ses prestations.

Cependant, l'entreprise **La Boîte à Écrire** ne pourra être tenue pour responsable de l'utilisation qui sera faite de la prestation effectuée, ni de la non atteinte des objectifs et finalités du client.

L'entreprise **La Boîte à Écrire** se réserve le droit de refuser toute demande de prestation qui ne serait pas conforme à son éthique, qui serait contraire aux bonnes mœurs ou à la loi française en vigueur. Par conséquent, toute demande d'écrits comportant des propos racistes, antisémites, homophobes ou injurieux sera automatiquement refusée.

Par ailleurs, **La Boîte à Écrire** ne saurait être tenue pour responsable des problèmes liés aux conversions de fichiers ou de logiciels de versions différentes, d'incompatibilité ou de dysfonctionnement du réseau Internet.

Article 12 – Confidentialité

L'entreprise **La Boîte à Écrire** garantit la confidentialité des entretiens réalisés, des documents communiqués et de tous les renseignements transmis par le client. L'accord écrit du client est demandé avant de faire apparaître son nom, sa raison sociale et/ou le type de travaux réalisés dans nos références.

Par ailleurs, et conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Il pourra exercer ce droit en contactant **La Boîte à Écrire** par courrier à l'adresse 4 impasse des Sablons 94230 CACHAN ou par email à l'adresse contact@laboiteaecom.fr. **La Boîte à Écrire** s'engage à ne pas communiquer ces données à des tiers, sauf accord préalable et écrit du client.

Article 13 – Propriété matérielle et intellectuelle

Les travaux et droits d'auteur demeurent la propriété exclusive de l'entreprise **La Boîte à Écrire** jusqu'au paiement intégral des sommes dues par le client.

Les biographies, autobiographies et récits de vie réalisés avec l'aide de **La Boîte à Écrire**, conseil en communication écrite, écrivain public ne peuvent donner lieu à une diffusion commerciale, sauf si cette possibilité a été prévue conjointement par contrat reconnaissant les droits d'auteur du prestataire.

Article 14 – Révision des tarifs

Les tarifs pratiqués sont libres et peuvent donc être révisés à tout moment sans justification. Toutefois, les tarifs proposés par un devis et acceptés par le client ne sont pas modifiables.

Article 15 – Réclamations et litiges

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français.

En cas de litige, le client pourra s'adresser à l'entreprise **La Boîte à Écrire** en vue de rechercher une solution amiable. À défaut d'accord entre les parties, tout litige susceptible de s'élever entre celles-ci sera soumis au droit français et relèvera de la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social de **La Boîte à Écrire** et ce, quel que soit le lieu de livraison des travaux.